

Bureau du 25 mars 2002

Décision n° B-2002-0497

objet : Projet européen de développement de l'entrepreneuriat PIC Equal Pacerel de l'agglomération lyonnaise - Présentation de la démarche
service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 mars 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le 5 novembre 2001, la stratégie d'agglomération de développement de la création et de la reprise d'entreprise avait été présentée au conseil de Communauté. Avait alors été évoqué l'engagement de la Communauté urbaine comme chef de file du projet européen de développement de l'entrepreneuriat PIC Equal Pacerel.

L'objet de cette note est de solliciter la décision du Bureau pour l'engagement de la Communauté urbaine dans la phase opérationnelle du projet. Ce projet ambitieux de développement de l'entrepreneuriat bénéficie de l'appui de l'ensemble des partenaires regroupés au sein du schéma de développement économique (SDE). Le projet Equal se positionne comme une composante opérationnelle à court et moyen terme du SDE dans le champ de la création et de la reprise d'entreprise et plus largement de l'entrepreneuriat.

Présentation de la stratégie d'agglomération

** Situation de la création d'entreprise dans l'agglomération*

Les flux annuels, en matière de création d'entreprise, représentent environ 20 000 porteurs de projet et 7 200 créations, reprises et réactivations (dont 5 300 créations *ex-nihilo*).

Globalement, l'agglomération lyonnaise souffre des mêmes difficultés en matière d'entrepreneuriat que le reste de la France :

- faible dynamisme entrepreneurial,
- un dispositif d'accompagnement fragmenté et avec une faible dynamique de réseau,
- dispositif d'insertion par la création d'entreprise insuffisant,
- faible recours au conseil et insuffisance du financement aux créateurs d'entreprise,
- faiblesse de l'entrepreneuriat au féminin.

Paradoxalement, l'agglomération lyonnaise dispose d'un dispositif d'appui à la création et à la reprise d'entreprise relativement important puisqu'il compte près de 40 organismes, chambres consulaires, communes, associations et plates-formes de financement de la création.

** Présentation de la stratégie d'agglomération*

La stratégie de l'agglomération lyonnaise portée par la Communauté urbaine s'articule autour de quatre axes d'intervention dont les objectifs sont les suivants :

- accroître sensiblement le nombre de créateurs,
- améliorer les conditions de la pérennisation des entreprises créées ou reprises,

- répondre aux différents besoins des créateurs dans une optique de qualité (de la micro-entreprise à la start-up),
- positionner l'entrepreneuriat comme un pôle d'excellence de l'agglomération lyonnaise.

La stratégie communautaire se traduit essentiellement par l'engagement d'actions collectives à travers :

- la mise en œuvre du projet d'agglomération sous la forme d'un projet européen PIC Equal Pacerel pour un budget compris entre 3 et 4,5 M€, entre 2003 et 2005,
- la coordination des financeurs publics au sein de l'instance de coordination technique des financeurs de la création d'entreprise (budget d'action annuel évalué à 4,5 M€),
- le développement de projets concourants au positionnement international de l'agglomération comme pôle d'excellence de l'entrepreneuriat.

L'engagement du projet européen PIC Equal constitue le cœur de la stratégie d'agglomération.

Présentation du projet européen PIC Equal Pacerel

Le projet PIC Equal Pacerel (projet d'agglomération de la création et de la reprise d'entreprise de l'agglomération lyonnaise) est issu de la réflexion engagée avec l'ensemble des acteurs de la création pendant le premier semestre 2000. Pour faire aboutir cette démarche, une candidature a été déposée en réponse à l'appel à projet phase 1 du programme européen PIC Equal.

L'objectif des projets Equal est de devenir des laboratoires dans la lutte contre les discriminations en générant des innovations. En matière de création d'entreprise, Equal doit bénéficier en priorité aux populations les plus éloignées de l'entrepreneuriat (demandeurs d'emploi, jeunes, femmes, etc.).

Les financements du Fonds social européen du programme Equal sont gérés conjointement par la région Rhône-Alpes et par les services de l'Etat (direction régionale du travail). L'intégration du projet d'agglomération dans la logique du programme européen Equal répond aux objectifs suivants de la Communauté urbaine et de ses partenaires :

- positionnement au niveau européen du projet d'agglomération et le développement d'un partenariat avec Birmingham et Séville,
- affichage d'un pôle de compétences de l'agglomération en matière d'entrepreneuriat,
- implication de la population en matière d'entrepreneuriat par le développement d'actions de participation active et de gouvernance du grand public (empowerment),
- impulser à l'ensemble du dispositif d'accompagnement une démarche qualité orientée vers le bénéficiaire final et fondée sur un fonctionnement en réseau des organismes d'accompagnement et de financement de la création et de la reprise d'entreprise.

Le projet Equal comprend six axes principaux qui se décomposent en 24 plans d'action dont les principaux sont les suivants :

- engagement d'une démarche de qualité à l'ensemble des acteurs de l'accompagnement avec formation des opérateurs,
- développement de la proximité par l'institution de guichets d'accueil territoriaux organisés autour des chambres consulaires, des communes et des plates-formes de financement,
- mise en œuvre d'un portail Internet de la création en réseau avec les partenaires internationaux et intégrant un conseiller virtuel des créateurs,
- renforcement des dispositifs d'accompagnement à la reprise d'entreprise,
- les journées de la création et de la reprise d'entreprise qui se dérouleront en mars 2003.

En tant que chef de file et coordinateur, la Communauté urbaine sera chargée de l'administration, de la gestion financière du projet, du suivi des indicateurs ainsi que de la coordination des actions.

Montage financier prévisionnel (en €) :

Financeurs	2002	2003	2004	2005
Communauté urbaine	138 729	323 954	308 709	150 000
partenaires (valorisation temps passé)	0	300 000	300 000	150 000
fonds social européen	10 000	200 000	300 000	200 000
fonds privés	0	250 000	250 000	250 000
région Rhône-Alpes	41 619	97 186	92 613	45 000
total	190 348	1 171 140	1 251 322	795 000
part du financement Communauté urbaine	72,90 %	37,10 %	32,30 %	23,30 %

Etat d'avancement et engagement de la Communauté urbaine

Le calendrier est le suivant :

- décision de l'engagement de la Communauté urbaine comme chef de file du projet Pacerel par l'exécutif communautaire,
- validation de l'engagement des partenaires dans la phase opérationnelle du projet entre le 15 mars et le 12 avril,
- dépôt de la réponse de l'agglomération lyonnaise à l'appel à projets phase 2 d'Equal le 12 avril,
- engagement du projet dans sa phase opérationnelle en juillet 2002 pour une durée de 36 mois.

* Engagement de la Communauté urbaine

Le dépôt de la candidature de l'agglomération lyonnaise à l'appel à projets phase 2 nécessite l'engagement officiel de chacun des partenaires et en particulier du chef de file territorial, la Communauté urbaine.

Cet engagement suppose :

- des moyens financiers. Ceux-ci ont été inscrits au budget primitif 2002,
- un portage politique d'agglomération. Lors de la dernière réunion des partenaires, il a été proposé que le groupe de gouvernance du schéma de développement économique assume le rôle de comité d'orientation du projet Equal. Cette disposition renforcerait la cohérence et les interactions entre le SDE et Equal,
- une adaptation des moyens humains au projet entrepreneurial en particulier pour la gestion du projet européen PIC Equal. Actuellement, seul un chargé de mission intervient sur le champ de l'entrepreneuriat. Pour être en mesure de gérer le programme Equal, il est indispensable d'affecter deux postes supplémentaires. La création d'un poste spécifique à la gestion du projet européen pourrait faire l'objet d'un cofinancement à hauteur de 50 % par le Fonds social européen ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Engage la Communauté urbaine en tant que chef de file du projet européen PIC Equal pacerel pour la phase 2 qui débutera en juillet 2002 et s'achèvera en juillet 2005.

2° - Affecte à cette opération :

a) - un budget de 138 729 € en 2002 prévu au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2002 au titre du soutien à la création d'entreprise,

b) - un budget de 323 954 € en 2003, 308 709 € en 2004 et 150 000 € en 2005 à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices correspondants - au titre du soutien à la création d'entreprise.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,